

## COMPTE RENDU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 DU SITE Plaine de Vergelin – Fontigon, Gorges de Châteaudouble, Bois des Clappes

**Lundi 20 Janvier, 14h00, salle des commissions  
de l'Hôtel Communautaire**

### Personnes présentes :

Patrick Vignal	Maire d'Ampus et Président du Comité de Pilotage Natura 2000
Nathalie Vallet	Service Environnement et Forêts, Direction Départemental des Territoires et de la Mer
Raphaëlle Palmieri	Directrice de la protection et valorisation de l'environnement, CAD
Marie Scheffer	Chargée de mission Natura 2000, CAD
Pascal Thavaud	CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée)
Xavier Ravaux	Office National des Forêts du Var
Armand Michel	Président de la société de chasse d'Ampus
Jean-Yves Martin	Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
Frédéric Poulain	Président du Club d'Escalade Dracénois (Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade du Var)
M. Ducret	Habitant dans le périmètre Natura 2000
Dominique Rombaut	Expert chiroptérologue / Chargée de mission Natura 2000 du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte
Perrine Laffargue	Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA
Matthieu Sebire	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby
Christophe Grauil	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby

### Personnes excusées :

Max Piselli, Maire de Draguignan et Vice-Président du Conseil Général du Var  
 Claude Rousset, rapporteur scientifique du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
 Alain Millanello, Fédération des chasseurs du Var – Administrateur  
 Guy Agnello, Président de l'ASL du canal gravitaire de Rebouillon – Draguignan  
 Georges Martin, responsable du groupe LPO Grande Dracénie

Monsieur Vignal, Président du COPIL et Maire d'Ampus introduit la séance en rappelant les principales étapes de la démarche Natura 2000.

Il rappelle également le contexte en précisant que le document d'objectifs (DOCOB) a été validé le 9 octobre 2012 lors du dernier comité de pilotage et approuvé par arrêté préfectoral le 22 novembre 2012.

Il indique ensuite le rôle du comité de pilotage dans la phase d'animation qui a pour missions de suivre la gestion du site et de s'assurer de sa mise en œuvre au travers des actions décidées dans le DOCOB.

### **La présente réunion porte sur le bilan de la 1<sup>ère</sup> année d'animation du site.**

Marie Scheffer, chargée de mission Natura 2000 a fait un rappel des généralités du DOCOB.

Elle a ensuite présenté le bilan de la première année d'animation du site, en scindant les missions d'animation en 4 catégories :

- 1/ La contractualisation, qui présente les outils de gestion Natura 2000 (Contrat Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales Territoriales (MAET) et Charte Natura 2000) ;
- 2/ Les outils de communication, d'information et de sensibilisation mis en place durant cette première année ;
- 3/ L'évaluation des incidences et la veille environnementale ;
- 4/ Les études scientifiques et techniques.

Une prospection des missions d'animation prévue pour 2014 a également été présentée.

La réunion s'est terminée avec une séance de discussion avec l'ensemble des membres du COPIL présents.

La présentation diaporamas figure en annexe du présent document.



### **Rappels et généralités du DOCOB**

Les caractéristiques du site ont été exposées, ainsi que les types d'activités pratiquées sur ce dernier. Marie Scheffer a également rappelé les enjeux de conservation prioritaires sur le site.



### **Bilan de la première année d'animation**

#### **1/ Gestion des habitats et des espèces : la contractualisation**

##### **➤ Contrat Natura 2000**

Un contrat Natura 2000 a été mis en place en 2013, portant sur la mise en défend d'une mine abritant des chauves-souris, sur la commune de Châteaudouble. La commune porte le contrat. Elle finance 20 % de ce dernier et les 80 % restant sont financés par l'Etat et le FEADER.

La contractualisation porte sur 3 actions :

- pose d'une grille autour de la mine permettant d'empêcher tout accès à cette dernière,
- pose d'un panneau d'interdiction devant la mine pour matérialiser l'interdiction d'entrée dans la cavité,
- pose d'un panneau de recommandation et de sensibilisation en faveur des chauves-souris sur la place de Châteaudouble. Cette action sera installée en début d'année 2014 (panneau en cours d'élaboration).

➤ Mesures Agro-Environnementales Territoriales (MAET)

Le travail effectué en 2013 sur les MAET a été exposé.

Un agriculteur d'Ampus souhaiterait contractualiser une MAET Pastoralisme sur le site en 2014.

Le dossier CRAE (Commission Régionale Agro-Environnementale) a donc été élaboré, afin que la MAET puisse bénéficier du montage financier Etat-FEADER.

La réunion de la CRAE est prévue pour le début d'année. Le CERPAM accompagne la CAD dans ce projet.

Le comité de pilotage a également été sollicité afin d'apporter une modification mineure dans le Tome 2. En effet, dans la fiche action présentant les mesures pastoralisme, au niveau de la codification des mesures, il est spécifié que ces dernières portent sur les pistes DFCI.

Bien que les MAET Pastoralisme peuvent concerner les pistes DFCI, elles peuvent également être mises en place sur des parcours pastoraux tels que des milieux de landes, de prairies, des milieux ouverts, etc. Il est donc dommage de restreindre uniquement la MAET aux pistes DFCI.

Il a donc été demandé aux membres du COPIL d'enlever cette restriction de pistes DFCI.

A l'unanimité, le comité de pilotage a accepté cette modification.

➤ Charte Natura 2000

Un travail collaboratif a été mené entre la chargée de mission Natura 2000 et le comité départemental de spéléologie du Var afin de promouvoir la charte Natura 2000. Cette dernière a d'ailleurs été déclinée spécifiquement pour l'activité de spéléologie.

La charte est en cours de signature par le CDS 83.

## **2 / Les actions de communication, sensibilisation et d'information**

L'ensemble des missions d'animation portant sur le volet communication a été énumérée. Différents outils ont ainsi été élaborés, comme la plaquette de présentation du site, la création du site internet spécifique au site Natura 2000 « Plaine de Vergelin – Fontigon, Gorges de Châteaudouble, Bois des Clappes »

(adresse : <http://ampus-chateaudouble.n2000.fr>), ou encore la présentation de la démarche Natura 2000 dans le magazine Dracénie Mag que les habitants de la Dracénie ont reçu par courrier.

D'autres missions d'animation ont été présentées telles que les réunions de coordination, les réunions techniques, le suivi de la veille environnementale sur le terrain, etc.

### 3/ Evaluation des incidences et veille environnementale

L'évaluation des incidences correspond à la réglementation propre à Natura 2000 : tout projet sur un site Natura 2000 impactant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire est soumis à évaluation des incidences. Cette dernière étant proportionnée à l'ampleur du projet. Des listes permettent de répertorier les projets soumis à cette réglementation.

En tant que chargée de mission Natura 2000, Melle Scheffer intervient à plusieurs niveaux dans ces dossiers d'incidence :

- appui aux particuliers dans le montage de leur dossier d'évaluation des incidences,
- appui au service urbanisme de la CAD en charge d'instruire des projets en site Natura 2000 et étant soumis à cette procédure,
- appui dans les différents projets de la CAD soumis à évaluation des incidences.

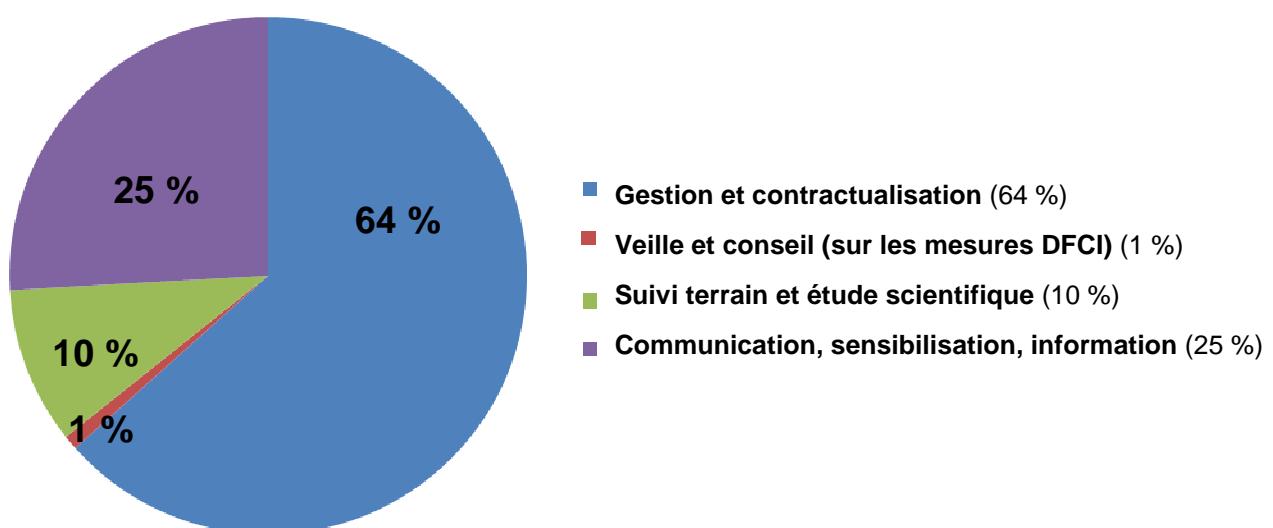
La veille environnementale est assurée tout au long de l'année sur le terrain.

### 4/ Etudes scientifiques et techniques

Afin de compléter les études naturalistes du DOCOB, un projet d'inventaire en faveur de l'Ecrevisse à pattes blanches a été entrepris. L'objectif étant de caractériser la présence de cette espèce sur le site. Les prospections terrain seront réalisées en 2014.

Le bilan de l'animation a également été présenté avec un diagramme représentant la répartition du temps en fonction des différentes missions d'animation. La contractualisation est la part la plus conséquente dans les missions de gestion du site. La mise en place d'une stratégie de communication et d'information auprès des parties prenantes du territoire représente ¼ du temps d'animation.

Répartition du temps d'animation :





## Perspective 2014

Les perspectives d'animation du site prévues pour 2014 ont été exposées.

Pour la partie contractualisation les objectifs sont :

- la mise en œuvre de la MAET Pastoralisme
- la fin de la réalisation du contrat Natura 2000 de la mise en défend de la mine (installation du panneau de recommandation sur la place de Châteaudouble / élaboration du dossier financier de réalisation des travaux)
- promotion de la charte Natura 2000 auprès des parties prenantes du territoire (exemple : les associations de pleine nature).

Les objectifs à venir pour compléter la stratégie de communication sont :

- mise en place de panneaux de recommandation et d'information, pour informer les personnes utilisant le site des enjeux Natura 2000,
- mise à jour du site internet <http://ampus-chateaudouble.n2000.fr>
- transmission des plaquettes de présentation du site aux parties prenantes du territoire (mairies, associations, etc.).

Au niveau des projets d'évaluation des incidences et de la veille environnementale, il est important de poursuivre l'assistance technique dans les dossiers et de continuer l'animation terrain.



## Séance de questions – réponses et de discussions

Les thèmes et interrogations des membres du COPIL abordés à l'issue de la présentation du diaporama sont les suivants :

- Quelle est la procédure à suivre pour que les associations de pleine nature puissent promouvoir la charte Natura 2000 et éventuellement puissent adhérer à cette dernière ?

Dans un premier temps, si une association souhaite s'engager dans la démarche Natura 2000 au travers de la charte Natura 2000, il faut rencontrer la chargée de mission du site qui expliquera le fonctionnement de la charte. Il s'agit d'un engagement de bonnes pratiques. La signature de la charte émane d'un travail de concertation entre les deux parties en vue de protéger au mieux le milieu naturel et afin de communiquer de façon plus large sur le site Natura 2000.

Ces bonnes pratiques sont d'ailleurs souvent déjà mises en œuvre par les membres de l'association dans un souci commun de respect de la nature.

- Avez-vous une stratégie particulière concernant la mise en place des panneaux Natura 2000 notamment au niveau de la coordination avec les autres panneaux du site ? La question étant posée par rapport aux panneaux prévus dans le cadre du plan d'occupation pastoral et qui seraient implantés dans le site Natura 2000 ?

La question n'avait pas fait l'objet d'une réflexion commune au sein des différents services de la CAD. La difficulté étant de connaître les projets d'implantation de panneaux au sein d'autres directions. Mais il est effectivement primordial de solliciter ces services en question, afin d'homogénéiser l'information sur les panneaux et afin de contrôler l'installation de ces outils de communication pour ne pas risquer de les multiplier inutilement.

- La question de l'extension du site est également posée.

Natura 2000 protégeant la biodiversité et Ampus étant une commune abritant des surfaces remarquables de milieux forestiers et agricoles, ne serait-il pas judicieux d'étendre le périmètre afin de protéger cette nature qui caractérise tant Ampus ?

Natura 2000 protège les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ces espèces et habitats figurent donc dans une liste européenne qui émane de la directive « Habitats ». Natura 2000 n'a pas pour vocation de protéger l'ensemble de la nature au sens large mais de préserver les milieux naturels abritant des enjeux de conservation d'intérêt communautaire. De plus, Natura 2000 ne constitue pas un « sanctuaire de protection ». L'objectif de la démarche étant de concilier l'ensemble des activités socio-économique, culturelles et régionales avec les exigences écologiques.

Promouvoir les enjeux et objectifs Natura 2000 en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire participe à une prise de conscience globale de la richesse de notre patrimoine naturel.

- Il est également rappelé que l'Arrêté de Protection de Biotope (APB) des gorges de Châteaudouble est quant à lui plus restrictif d'un point de vue réglementaire que la démarche Natura 2000, puisqu'il interdit certaines pratiques en vue de préserver les espèces présentes sur le site.
- De plus, Natura 2000 sont des territoires d'expérimentations à l'échelle européenne et les bonnes pratiques issues de la gestion des sites peuvent être transposées à une échelle plus large et peuvent être source d'idées innovantes afin de préserver la biodiversité. L'exemple est donné d'une commune d'Israël envahie par des insectes et qui a pris le parti de résoudre le problème en favorisant le développement de chauves-souris. Moyen écologique puisque ces espèces sont des insectivores.

- L'écrevisse à pattes blanches est-elle une espèce protégée au niveau européen ?

Cette espèce est bien d'intérêt communautaire. On la reconnaît par ses pinces blanches. Elle est strictement interdite de pêche dans le Var. Lorsque cette espèce est présente, cela signifie que le cours d'eau est de bonne qualité.

- La MAET pastoralisme que souhaite contractualiser un agriculteur va dépendre pour ¼ de la surface potentiellement engageable de la vente des terrains aux Moulin Vieux. Qu'en est-il du devenir de ces parcelles ?

Monsieur Vignal, Maire d'Ampus répond que ces parcelles seront mises aux enchères le 7 février 2014 et que ces dernières sont divisées en 3 lots (la bâtie, un lot agricole d'une dizaine d'hectares et le troisième portant sur une centaine d'hectares).

La Mairie souhaite obtenir le lot de 119 ha, qui contient la mare de Fontigon, afin de préserver ce milieu humide, mais le devenir des terrains dépendra des enchères.

Il est également indiqué qu'au niveau de la bâisse, cette dernière abritant des chiroptères d'intérêt communautaire, si le nouvel acquéreur souhaite rénover ce bâtiment, il sera obligatoirement soumis à évaluation des incidences et également soumis à la réglementation des espèces protégées. Ces deux réglementations peuvent être assez conséquentes en cas de réhabilitation du Moulin Vieux.

En l'absence de questions ou de remarques supplémentaires, M. Vignal remercie les membres du comité de pilotage pour leur présence et leur participation et clôt la séance.

Patrick VIGNAL



Président du Comité de Pilotage  
Maire d'Ampus